

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tikal Teak Cleaner Powder Scrub

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Tikal Teak Cleaner Powder Scrub

Identifiant unique de formulation (UFI)

2WDV-9M0H-WYDN-M7P8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

PC35 Washing and cleaning products, SU 21 Private households, SU 22 Public domain

Code produit (A.I.S.E.)

AISE-C7 / nettoyeurs pour surfaces (liquide, poudre, gel prêt à l'emploi, vaporisateur prêt à l'emploi) à usage ménager.

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	La description
-----------------------	----------------

LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
----------	--

LCS "C"	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
---------	---

Catégorie de produit	La description
----------------------	----------------

PC 35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
-------	--

Catégorie de rejet dans l'environnement	La description
---	----------------

ERC 8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
--------	---

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Tikal Marine Systems Gmbh

Werkstraße 6
D-22844 Norderstedt
Tyskland
+494052630603
www.tikal-online.de

Courriel

info@tikal-online.de

Révision

17/10/2025

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Se laver les mains soigneusement après manipulation. (P264)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage

Sans objet.

Élimination

Sans objet.

Contient

Natriummetasilicat pentahydrat

Autre étiquetage

UFI : 2WDV-9M0H-WYDN-M7P8

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public)

< 5%

- Agents de surface non ioniques
- Polycarboxylates
- Savon
- Enzymes

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
natriumcarbonat	N° CAS : 497-19-8 N° CE: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19-0028 N° index : 011-005-00-2	15-25%	Eye Irrit. 2, H319	

Natriummetasilicat pentahydrat	N° CAS : 10213-79-3 N° CE: 600-279-4 REACH: 01-2119449811-39-xxxx N° index :	3-5%	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched	N° CAS : 69011-36-5 N° CE: 500-241-6 REACH: 01-2119976362-32-0001 N° index :	1-3%	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Des concentrations de poussière élevées peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et la toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement éviter la formation des poussières et utiliser les aspirateurs ou balayer après humidification.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage

0 - 40°C

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

natriumcarbonat

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	5 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	10 mg/m ³

Natriummetasilicat pentahydrat

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	0,74 mg/kg
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	1,49 mg/kg
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1,55 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	6,22 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	0,74 mg/kg

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	93.8 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	263 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	6.53 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	37 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	2.5 mg/kg/jour

PNEC

Natriummetasilicat pentahydrat

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau	Continué	7,5 mg/l
Eau	Unique	7,5 mg/l
Eau de mer	Continué	1 mg/l
Installation de traitement des eaux usées	Continué	1000 mg/l

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		436 ng/L
Eau douce		4.36 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		5.44 µg/L
Installation à boue activée	Unique	>10.000 mg/l
Installation de traitement des eaux usées		4.35 mg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		544 ng/L
Sédiments en eau de marines		11.94 µg/kg
Sédiments en eau douce		119.4 µg/kg
Sol		21.3 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0.3	> 60	EN374-2, EN374-3, EN388
Caoutchouc butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388



Protection des yeux

Type	Normes
Protection des yeux	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Poudre

Couleur

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Faible

pH

10,45

Densité (g/cm³)

0,88

Viscosité cinématique

Ne s'applique pas aux solides.

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux solides.

Point d'ébullition (°C)

Ne s'applique pas aux solides.

Pression de vapeur

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative

Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Ne s'applique pas aux solides.

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v)

Ne s'applique pas aux solides.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Natriummetasilicat pentahydrat
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	1152-1349 mg/kg ·

Produit/composant	Natriummetasilicat pentahydrat
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation

Test : CL50
Valeur : >2,06 g/m3 ·

Produit/composant : Natriummetasilicat pentahydrat
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >5000 mg/kg ·

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 500-2000 mg/kg ·

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant : Natriummetasilicat pentahydrat
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 210 mg/l ·

Produit/composant : Natriummetasilicat pentahydrat
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures

Test : CE50
Valeur : 1700 mg/l ·

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 1-10 mg/l ·

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 1-10 mg/l ·

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 1-10 mg/l ·

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Natriummetasilicat pentahydrat
Conclusion : Biodégradabilité facile

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
Valeur : 90%
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 E

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Natriummetasilicat pentahydrat
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched
BCF : 98
LogKow : 2,7700
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

Waste group H:
Waste with low
energy content
20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5.	Autres
	ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger pour le transport	PG*	Env**	information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Limites d'utilisation**

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

< 5%

- Agents de surface non ioniques
- Polycarboxylates
- Savon
- Enzymes

Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290, Peut être corrosif pour les métaux.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

LCS "C" = Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC 35 = Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

ERC 8a = Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

alias

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr